

**OBJET Partenariat avec l'association CARIF OREF dans le cadre de la mise en oeuvre
du plan communal d'acquisition des savoirs fondamentaux**

On estime que plus de 110 000 personnes à la Réunion n'ont pas acquis ou ont perdu avec le temps une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, de l'accès aux outils informatiques et numériques ainsi que l'acquisition des compétences de base et des savoirs faire fondamentaux, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante.

Faire face aux situations de la vie quotidienne sans avoir recours à l'écrit exige beaucoup de courage et de volonté et la mise en place d'habiles stratégies de contournement.

La Ville de Saint-Denis n'est pas épargnée par cette réalité.

Consciente de cet état de fait, la collectivité souhaite impulser à l'adresse de son personnel communal et en particulier auprès des futurs retraités, un « plan d'acquisition des savoirs fondamentaux ».

Ce plan consistera à accompagner les agents municipaux qui le souhaitent et qui sollicitent des actions de formation en vue de devenir autonome dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Le « plan d'acquisition de savoirs fondamentaux » proposera notamment, en partenariat avec le CNFPT et le CARIF OREF , des formations-actions dans les domaines suivants :

- utilisation des outils numériques et d'Internet
- ateliers pratiques : déclaration d'impôt en ligne, démarches administratives et bancaires, ...
- confiance en soi
- parcours long (2 ans) sur l'acquisition des savoirs fondamentaux

Pour se faire, un partenariat a été mis en place avec le CARIF OREF . Il vous est donc proposé de signer une convention dont les objectifs sont :

- assurer la coordination technique du plan communal d'acquisition des savoirs fondamentaux,
- mettre à disposition de la ville l'expertise du CARIF OREF en matière d'accompagnement des partenaires,
- faire bénéficier à la Ville de l'appui technique du centre de ressources CIRILLE basé au CARIF OREF,

En contrepartie, la Ville s'engage à :

- communiquer sur la participation et le soutien du CARIF OREF sur chaque opération mise en place,
- diffuser l'ensemble des actions menées avec et par le CARIF OREF sur l'ensemble du territoire communal et y apposer le logo du CARIF OREF,
- désigner un référent « plan d'acquisition des savoirs fondamentaux » qui sera l'interlocuteur technique auprès du CARIF OREF,
- ~~produire les bilans des travaux~~ menés et les perspectives ouvertes sur la durée du

Durée de la convention

La présente convention est mise en place pour 3 ans (2017-2020), à compter de sa signature par les deux parties.

Je vous demande, en conséquence :

- de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec le CARIF OREF.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170529-172039-DE
Date de télétransmission : 02/06/2017
Date de réception préfecture : 02/06/2017

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 29 mai 2017
Délibération n° 17/2-039

OBJET Partenariat avec l'association CARIF OREF dans le cadre de la mise en oeuvre du plan communal d'acquisition des savoirs fondamentaux

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/2-039 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LESCAT Michel au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Solidarités » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le Maire à signer pour 2017-2020 une convention de partenariat avec le CARIF-OREF dans le cadre de la mise en œuvre du plan communal d'acquisition des savoirs fondamentaux.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170529-172039-DE
Date de télétransmission : 02/06/2017
Date de réception préfecture : 02/06/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/06/2017



Gilbert ANNETTE